

COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 07 septembre 2015

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- Les Adjointes : MM. GOETZ Yves et KALCK Christophe.
- les Conseillers : Mme DAUL Hélène et MM ERNENWEIN David, KLEIN Bruno, LUX Léonard, SCHAFFNER Roland.
- Absents excusés : Mme KAMMERER Nadège (qui donne procuration à David ERNENWEIN), MM. RONVAUX Alain (qui donne procuration à Hélène DAUL) et VAN DER GIESSEN Marten.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Adoption du Procès-verbal de la séance du 29 juin 2015
- 3) Taxe Aménagement (TA)
- 4) Convention pour l'Accompagnement Technique à la Voirie et à l'Aménagement (ATVA) **Commune - Conseil Départemental 67**
- 5) Taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) - changement du coefficient multiplicateur
- 6) CDG 67 - archivistes : mission de maintenance
- 7) Association de l'Amitié : participation financière
- 8) Point sinistre
- 9) Divers et informations

1) Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance Roland SCHAFFNER.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2) Adoption du PV de la séance du 29 juin 2015

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2015 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le procès-verbal est adopté à 8 voix pour, 1 contre (Nadège KAMMERER) et 1 abstention (David ERNENWEIN).

3) Taxe d'Aménagement (TA)

Depuis le 1^{er} mars 2012, la réforme de la fiscalité de l'aménagement est entrée en vigueur comprenant le volet Taxe d'Aménagement.

En séance du 31 octobre 2011, le taux de la TA a été fixée à 1% mais pour une durée de 3 ans.

La délibération a une durée déterminée et n'est pas reconductible de plein droit.

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de délibérer sur ce taux pour une application en 2016.

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux à 1%.

4) Convention pour l'Accompagnement Technique à la Voirie et à l'Aménagement (ATVA) Commune - Conseil Départemental 67

Suite à la suppression par l'Etat de l'ATESAT (aide technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) au 1er janvier 2014, le Département a décidé de compléter son offre d'accompagnement auprès des communes et groupements de communes du Bas-Rhin par le dispositif ATVA : l'accompagnement technique à la voirie et à l'aménagement.

Cet accompagnement comporte deux volets, d'une part, le **conseil gratuit**, et d'autre part, les missions facturées qui relèvent du champ concurrentiel, compte tenu de l'absence d'un cadre légal conférant cette compétence aux Départements.

Dans ce contexte, pour bénéficier du conseil gratuit, le Conseil Départemental du Bas-Rhin propose aux communes ou groupements de communes qui le souhaitent de conclure une convention.

Après délibération, à l'unanimité des membres réunis, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les termes de ladite convention entre la commune et le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

5) Taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) - changement du coefficient multiplicateur

Par courrier du 16 juillet 2015, la préfecture du Bas-Rhin informe les collectivités que la TCFE sera calculée, à compter du 1^{er} janvier 2016, en appliquant aux tarifs de base un des coefficients multiplicateurs prévus par le législateur : 0, 2, 4, 6, 8 et 8,50.

Le coefficient actuel de la commune est établi à 5,00 (coefficient non valide pour l'année 2016).

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le changement de ce coefficient pour l'actualisation des tarifs de l'année 2016.

Après concertation et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient le coefficient multiplicateur **6,00**.

6) CDG 67 - archivistes : mission de maintenance

Dans le cadre d'une mission de maintenance des archives communales, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention doit être signée entre la commune et le Centre de Gestion du Bas-Rhin. La prestation de maintenance des archives s'établit sur 3 journées au coût journalier de 250 euros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette mission et autorise le Maire à signer les termes de ladite convention.

7) Association de l'Amitié : participation financière

Suite à l'achat de tables pliantes et de chaises pour la salle polyvalente, Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour le reversement du montant HT soit 12 467,80 € par l'Association de l'Amitié.

MM. KALCK Christophe et KLEIN Bruno se retirent.

Le Conseil Municipal accepte à 6 voix pour et 2 abstentions (Nadège KAMMERER et David ERNENWEIN) le versement de 12 467,80 € et cette somme sera imputée à l'article 1328 du Budget Principal 2015.

8) Point sinistre

Madame le Maire n'a pour le moment pas d'informations complémentaires concernant le dossier. Le planning n'a pas changé et les travaux de colmatage sont toujours fixés à la fin septembre-début octobre.

Par mail du 06/08/2015, Géodéris informait la commune qu'un 5^{ème} forage a été effectué pour obtenir des données complémentaires sur la nature du sous-sol. Les résultats définitifs de ces études ne seront pas connus avant le mois de décembre.

Léonard LUX : « Y a t'il une évolution par rapport à la stabilité des maisons ? »

Danièle EBERSOHL : « Nous n'avons rien de neuf pour l'instant ! »

La commune contactera le FGAO pour une inspection du lotissement cet automne. Si une procédure de péril imminent devait être établie, la commune prendra toutes les dispositions requises.

Les relevés sont disponibles sur le site de la DREAL.

<http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/mesures-topographiques-juillet-2015-a2232.html>

9) Divers et informations

a) Accès PMR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le prix définitif des travaux de l'accès PMR à la mairie s'élève à 31 618,55 € HT soit 37 942,26 € TTC.

Le conseil Municipal prend acte de cette information.

b) Divers

- Madame le Maire informe les conseillers que la locataire du logement sis 6 rue de l'Eglise remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour les travaux de réfection de la salle de bain avec un reportage photos à l'appui !
- Madame le Maire informe les conseillers qu'une machine à laver a été déposée en pleine nature fin juillet dans un chemin d'exploitation vers Kleingoeft. Le 1^{er} adjoint au Maire s'est chargé de l'emmener en déchetterie.
- Sinistre Club House : l'expert a effectué un contrôle au club house cet été. Une décision sera transmise par le cabinet d'expert cet automne.
- **Conteneurs à verre** : le DGS du SMITOM d'Haguenau-Saverne est venu à Lochwiller pour donner son avis sur une proposition d'emplacement vers la rue Houblonnière. Selon lui, cet emplacement est délicat pour les manœuvres du camion à cause de la vitesse à l'entrée du village. Après concertation, le Conseil Municipal ne retient pas ce choix et désire conserver un emplacement vers le terrain de foot. Ce point sera étudié en commission travaux.
(Alain RONVAUX avait proposé de mettre les conteneurs vers la Mairie. Proposition non retenue)
- Léonard LUX sollicite le conseil pour savoir si un miroir pouvait être installé en face de la rue de la Houblonnière pour avoir une meilleure visibilité pour les véhicules circulant sur la rue Principale. Ce point sera étudié en commission travaux.
- Le Conseil Départemental 67, dans un courrier du 26 août 2015, annonce aux collectivités qu'il ne subventionnera plus les classes de découvertes des écoles maternelles et primaires à compter du 1^{er} septembre 2015. Cette décision fait suite malheureusement aux réductions drastiques des dotations de l'Etat.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre du Ministre de l'Intérieur datée du 6 septembre 2015 concernant l'accueil des migrants par les collectivités et de la tenue d'une réunion le 12 septembre 2015 à Paris avec les Maires de France.
- **Loi Notre** :
Madame le Maire informe les conseillers que le Préfet présentera à la CDCI (Commission Départemental de Coopération Intercommunale) cet automne un projet de périmètre concernant les collectivités concernées par la réforme territoriale suite au vote du seuil de 15 000 habitants des intercommunalités. La Communauté des communes du Pays de Marmoutier-Sommerau est impactée par cette loi. Un tableau de comparaison des compétences entre les CDC de Saverne, Wasselonne et Marlenheim a été adressé aux conseillers afin d'étudier ce point lors d'une prochaine séance.
- Alain RONVAUX, par courriel, informait le Conseil Municipal de la présence d'un ragondin vers le lavoir.

- Suite aux travaux de construction du mur en face du lavoir, rue Principale, un espace de 40 cm est actuellement béant représentant un danger potentiel pour les enfants. La municipalité se charge de mettre un grillage pour combler cet espace.
- Roland SCHAFFNER informe les conseillers que plusieurs personnes se plaignent des grognements des chiens de la rue de l'Eglise. Madame le Maire se charge d'avertir la personne concernée.
- Les détecteurs de fumées ont été installés dans les logements communaux.
- La commune effectuera des travaux en régie concernant le réaménagement de l'ancienne CMDP et l'aménagement en local poubelles des anciennes toilettes de l'atelier municipal pour les locataires du 6 rue de l'Eglise.
- Bruno KLEIN tient à indiquer au Conseil Municipal, suite aux travaux de colmatage des fissures sur le terrain multisports, la présence de nombreux gravillons rendant impossible la pratique d'activités sur ce terrain. Madame le Maire se charge de contacter l'entreprise DIEBOLT pour régler ce problème.
- Christophe KALCK informe le Conseil que la commune ne dispose pas encore de sapins pour Noël. Avis aux amateurs.